communiqué de presse

Education artistique et culturelle dans les lycées franciliens
Le Ceser préconise de créer un Schéma stratégique régional

4 juillet 2016 Sollicité par Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, le Conseil économique, social et environnemental régional a adopté, le 1er juillet 2016, un avis sur le développement et l'amélioration de l'éducation artistique et culturelle dans les lycées franciliens. Le Ceser encourage l'Exécutif à repenser la médiation culturelle et à définir de grandes orientations stratégiques pour renforcer ses actions.

L'éducation artistique et culturelle est fondamentale dans les parcours scolaires et de formation des jeunes. Vecteur d'insertion sociale et professionnelle, elle participe à la construction de la citoyenneté. Elle embrasse un vaste ensemble de disciplines et s'organise autour de plusieurs dispositifs et réseaux (Etablissements scolaire, culturel, d'enseignement, associations, etc.).

Pour développer l'éducation artistique et culturelle dans les lycées franciliens, le Ceser formule 3 grandes recommandations :

• Construire des outils d'analyses régionaux
Le secteur culturel d'Ile-de-France souffre d'un éparpillement, voire d'absence, de données statistiques pour mesurer son activité, notamment dans le domaine de l'éducation. Le Ceser préconise la création d'outils d'analyse et d'observation, regroupant ceux qui sont produits actuellement par les organismes associés de la Région.

• Repenser la médiation culturelle
La Région Ile-de-France organise l'intervention de médiateurs culturels dans les lycées. Cette action est trop marginale pour pouvoir développer l'éducation artistique et culturelle. Le Ceser souhaite donc qu'une réflexion globale soit engagée sur la médiation culturelle au niveau régional, afin de préciser et redéfinir son rôle, ses objectifs et son périmètre.

• Elaborer un Schéma stratégique régional de l'éducation artistique et culturelle
Le Ceser recommande à l'Exécutif régional de créer un Schéma stratégique régional de l'éducation artistique et culturelle. Pour impulser cette démarche, le Ceser propose d'organiser des assises régionales sur ce thème et, plus globalement, de construire la concertation avec les différents acteurs concernés.

L'éducation artistique et culturelle dans les lycées est un facteur de vitalité et d'attractivité pour le territoire francilien. Les actions menées doivent être évaluées afin d'être adaptées. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) donne aux Ceser un rôle de contribution à l'évaluation et au suivi des politiques publiques régionales. Le Ceser est disposé à évaluer de manière qualitative les dispositifs régionaux existants dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle auprès des lycéens.

CONTACT PRESSE
Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95